

PAR COURRIEL

Montréal, le 26 août 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information du 19 août 2026

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) le 19 août dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

1. Nom, coordonnées, titre d'emploi et description du rôle de toutes les personnes au sein de Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal jouant un rôle quelconque dans l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.
2. Nom et coordonnées de la personne responsable de l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave au sein de Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal.
3. Tous les documents décrivant le rôle et les responsabilités de Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal dans le cadre de l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.
4. Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, ligne directrice, etc.) produits par Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal concernant l'interprétation et l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.
5. Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, ligne directrice, etc.) produits par Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal et qui ont été distribués aux membres du personnel (salarié et/ou personne cadre) concernant l'interprétation et l'application de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.
6. Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, etc.) produits par Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal qui ont été transmis aux associations syndicales représentant des travailleurs et des travailleuses travaillant au sein de Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal concernant l'application et l'interprétation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.
7. Tous les documents (résumé de rencontre, plan de présentation, etc.) en lien avec des présentations et/ou des formations données aux personnes travaillant chez Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal quant à l'application ou l'interprétation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

8. Tous les documents (mémo, note interne, guide de référence, directive, ligne directrice, etc.) reçus par Santé Québec – Institut de cardiologie de Montréal de la part d'un autre organisme public assujetti à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (notamment Santé Québec, le ministère de la Famille, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Justice ou le ministère de la Sécurité publique) concernant l'application et/ou l'interprétation de l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave.

L'ICM étant un établissement surspécialisé en cardiologie, nous ne sommes pas impliqués par l'Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels ou de négligence grave, en vertu de notre mission et par le fait que nous desservons une clientèle exclusivement adulte. Nous ne sommes donc pas en mesure de vous transmettre les documents demandés.

Toutefois, dans l'éventualité où une situation nécessiterait la transmission d'un signalement concernant une personne mineure, la personne responsable désignée pour notre établissement est madame Nancy Morneau, adjointe au directeur des services multidisciplinaires de santé et de services sociaux.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., C.A-2.1, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir nos plus cordiales salutations.

Catherine Bouchard pour/

Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information